

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Bois-Francs

Le mercredi 20 avril 2022, 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caissedesboisfrancs

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2021
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu



Élection par acclamation au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 10 février 2022 à 20 h 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration (élues par acclamation)

DESROCHERS, Denis

GIRARD, Geneviève

GUÉRARD, Cindy

LANGLOIS, Josée

LAROCHE, Jean-Marie

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caissedesboisfrancs ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « Assemblée générale annuelle et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 ainsi que le rapport annuel 2021 et la revue annuelle 2021.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 28 février 2022

Geneviève Girard, secrétaire